

## BEETUP TRIO

Date de préparation 26-oct.-2011

Date de révision 31-mars-2015

Numéro de révision: 2

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Code produit HBQ02  
Nom du produit BEETUP TRIO  
Synonymes -  
Substance pure/préparation Préparation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France  
Energy Park  
132-190 Boulevard de Verdun  
92400 COURBEVOIE  
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00  
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com  
info@uniphos.com

Adresse e-mail

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59  
Centres Antipoison :  
Angers : 02 41 48 21 21  
Bordeaux : 05 56 96 40 80  
Lille : 0 825 812 822  
Lyon : 04 72 11 69 11  
Marseille : 04 91 75 25 25  
Nancy : 03 83 32 36 36  
Paris : 01 40 05 48 48  
Rennes : 02 99 59 22 22

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R Xi;R36 N;R50/53

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 - (H319)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2 - (H411)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



mention d'avertissement

**ATTENTION**

#### mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Phenmedipham	237-199-0	13684-63-4	5 - 10	N; R50/53	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Desmedipham	237-198-5	13684-56-5	1 - 5	N; R50/R53	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	aucune donnée disponible
Ethofumesate	247-525-3	26225-79-6	10 - 20	N; R51/53	Aquatic Chronic 2 (H411)	aucune donnée disponible
Penetrating agent	Not Listed	-	< 1	C; R34 Xn; R22 Xi; R43 N; R50	Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	-
Surfactant	Not Listed	-	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41	-	aucune donnée disponible
Anti-caking agent	Listed	-	< 1	Carc.Cat.3; R40 Xn; R22 Xi; R38	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Carc. 2 (H351)	aucune donnée disponible
Surfactant	Not Listed	-	1 - 5	R10 R67	STOT SE 3 (H336)	aucune donnée disponible
Surfactant	Listed	-	1 - 5	Xn; R22 Xi; R38 Xi; R41	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures Si les symptômes persistent, consulter un médecin
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Jet d'eau pulvérisée Étouffer les flammes avec du sable, des poudres sèches, du dioxyde de carbone.
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Danger spécial</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu: Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Dioxyde de carbone (CO2)
-----------------------	--

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres  
Éviter le contact avec les yeux  
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger  
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines  
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée  
Porter un équipement de protection individuel  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

#### **Mesures d'hygiène**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
Se laver les mains après manipulation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient/emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé  
Conserver hors de la portée des enfants  
Protéger de la lumière  
Conserver à une température inférieure à 30 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Anti-caking agent		STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 ppm TWA: 2.2 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 1 ppm MAK: 11 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 4 ppm Ceiling / Peak: 44 mg/m <sup>3</sup> Skin
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Anti-caking agent ( < 1 )		TWA: 0.2 ppm		TWA: 0.2 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.4 ppm STEL: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Anti-caking agent	Skin STEL 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 0.4 ppm STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 0.2 ppm TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 0.6 ppm STEL: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.2 ppm

Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Anti-caking agent ( < 1 )	(ACGIH:) 70 % of baseline red blood cells discretionary Cholinesterase activity Nonspecific				

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

#### Autres équipements de protection

- Pour protéger l'opérateur, porter : pendant le mélange / chargement
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée
- Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Bottes en matériau caoutchouc – nitrile répondant aux exigences de la norme ISO20345 ainsi que celles de la norme EN 13 832-3 pour la résistance spécifique aux produits chimiques ;
- pendant l'application
- Si application avec tracteur sans cabine

- 
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique ;
  - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
  - Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou des lunettes masques comportant un marquage de type norme EN 166 et certifiées contre les projections liquides (symbole 3)
  - Masque ou demi masque de type filtration FFP2
- Si application avec tracteur avec cabine
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine
  - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Si intervention sur le matériel de pulvérisation lors de l'application :
- Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3)
  - Masque ou demi masque de type filtration FFP2
  - pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.
  - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée
  - Bottes en matériau caoutchouc – nitrile répondant aux exigences de la norme ISO20345 ainsi que celles de la norme EN 13 832-3 pour la résistance spécifique aux produits chimiques ;
  - Ecran facial monté sur serre tête avec surface suffisamment grande et comportant un marquage de symbole 3 ou lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3)
  - Masque ou demi masque de type filtration FFP2
- Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter des gants à usage unique en nitrile et une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage au minimum de 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b>	Blanc cassé	
<b>État physique</b>	Liquide suspension concentrée	
<b>Odeur</b>	Forte	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
<b>pH</b>	7.07	CIPAC MT 75
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible	
<b>Point d'éclair</b>	> 104 °C	EEC A.9
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ne s'applique pas	
<b>densité</b>	1,01	20°C
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 400 °C	EEC A.15
<b>température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>viscosité</b>	122.5 mPas 20°C	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant	
<b>Propriétés explosives</b>	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

### 9.2 AUTRES INFORMATIONS

**Teneur en COV** Aucune information disponible

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

températures supérieures à 30 °C

### 10.5 matières incompatibles

Bases fortes  
Agents comburants forts

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes de carbone  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## 11. Informations toxicologiques



---

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Effets locaux****Inhalation**

Ne s'applique pas.

**Contact oculaire**

Irritant pour les yeux. (lapin).

**Contact avec la peau**

Pas d'irritation de la peau. (lapin).

**Ingestion**

Aucune information disponible.

**DL50 orale**

&gt; 2500 mg/kg (rat)

**DL50 cutanée**

&gt; 4000 mg/kg (rat)

**Toxicité chronique****Corrosion cutanée/irritation cutanée** Aucune information disponible.**corrosivité**

Aucune information disponible.

**sensibilisation**

N'a pas d'effet sensibilisant.

**toxicité à dose répétée**

Aucune information disponible

**Effets cancérogènes**

Aucune information disponible

**EFFETS MUTAGÈNES**

Aucune information disponible

**Effets sur la reproduction**

Aucune information disponible

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 0,8 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)

CL50/48h/daphnie = 34 mg/L

CL50/poisson/96 h = 24 mg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible sur le produit.

Nom chimique	Log Pow
Phenmedipham	3.59
Desmedipham	3,39
Ethofumesate	2.7
Anti-caking agent	2.5

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus / produits non utilisés** Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**Emballages contaminés** Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

**No de déchet suivant le CED** 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

**AUTRES INFORMATIONS** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. Informations relatives au transport****ADR/RID**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Desmedipham, Phenmedipham, Ethofumesate)
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 375, 601
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(E)

**IMDG/IMO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Desmedipham, Phenmedipham, Ethofumesate)
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Polluant marin
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	274, 335, 969

**IATA/ICAO**

<b>14.1 N° ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s (Desmedipham, Phenmedipham, Ethofumesate)
<b>14.3 Classe de danger</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197

**15. Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique ICPE   Jusqu'au 31 mai 2015 : Rubrique 1172  
A partir du 1er Juin 2015 : 4511

Homologation n° :   2110097

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

**Inventaires internationaux**

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

**Légende**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R10 - Inflammable  
R22 - Nocif en cas d'ingestion  
R34 - Provoque des brûlures  
R38 - Irritant pour la peau  
R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes  
R41 - Risque de lésions oculaires graves  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision** 31-mars-2015

**Remarque sur la révision** sections mises à jour: 2.2, 8, Autres équipements de protection  
**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Clause de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**